Parc national des Ecrins

Conseil d'Administration du 3 juillet 2015

Résolution n° 2015/28 – CA

Projet « Qualification de l'offre touristique des parcs nationaux alpins » à travers la marque Esprit Parc national (2016-2018)

Le Conseil d'administration,

Vu le budget 2015 adopté par le Conseil d'administration,

Vu le rapport présenté par le directeur,

- approuve le projet interparcs: « Qualification d'une offre touristique dans les parcs nationaux alpins et de la région PACA » qui répond aux orientations 4.2 « Optimiser la qualité et le maillage des infrastructures d'accueil » et 4.4 « Partager et valoriser l'image Parc national » de la charte.
- approuve la mise en œuvre de ce projet sur les 3 parcs nationaux alpins, pour un montant total de 540 000 €
- approuve la répartition de la mise en œuvre administrative et financière du projet entre les 3 parcs alpins
- approuve les actions prises en charge par le Parc national des Écrins dans le cadre de ce projet collectif : accompagnement à la qualification des offres avec : réalisation d'audits pour l'ensemble des 3 parcs, sensibilisation aux patrimoines alpins avec la mise en place d'outils et de journées de sensibilisation sur le territoire du Parc, animation et gestion du projet.
- approuve le plan de financement des actions mises en œuvre par le Parc national des Écrins au sein du projet :

Ressources	**Montant**	**Taux**
Europe - FEDER POIA	92 500 €	50,0%
État- FNADT	30 500 €	16,5 %
Région PACA	25 000 €	13,5 %
TOTAL subventions publiques	148 000 €	80,0 %
Autofinancement	37 000 €	20,0%
Total	185 000 €	100%

Le président par intérim du conseil d'administration

Bernard HERITIER

Le directeur

Bertrand GALTIER

Parc national des Ecrins | Domaine de Charance • 05000 Gap
Tél. +33 (0)4 92 40 20 10 • Fax : +33 (0)4 92 52 38 34
www.ecrins-parcnational.fr • info@ecrins-parcnational.fr